

27 janvier 2026 - de 18h30 à 20h

CCB2V - Salle de réunion

4, rue de la 36ème division U.S. - 88600 Bruyères

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE : obligatoire dès sept. 2026 pour les entreprises*



*Atelier animé par la
Direction Départementale
des Finances Publiques
des Vosges (DDFiP88)*



**Présentation de la réforme - Réponses aux questions
Ouvert à toutes les entreprises du territoire !**

Inscrivez-vous et posez dès maintenant vos questions en scannant ce QR code ou en vous rendant sur le site ccb2v.fr !



*Concerne toutes les entreprises, quels que soient leur taille, le chiffre d'affaires réalisé, la forme juridique, y compris les indépendants, les professions libérales et les microentrepreneurs.



Ne pas jeter sur la voie publique